



Ecole Roger Vailland de Farges

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Inscriptions en mairie

du 15 MARS au 3 MAI 2024

Vous devez inscrire votre enfant à l'école si :

- Il / Elle entre en petite section de maternelle (enfant né en 2021).
- Vous déménagez à Farges et votre enfant intègre l'école en cours de scolarité.

(Si votre enfant est déjà inscrit à l'école de Farges, il n'y a aucune démarche à faire).



Afin de préparer la rentrée 2024, les inscriptions scolaires auront lieu en 2 étapes :

1. Inscription auprès de la mairie :

Merci de vous munir des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de renseignements (disponible en mairie ou sur www.mairie-farges.fr)
- Livret de famille ou acte de naissance
- Pièces d'identité des représentants légaux
- Justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, loyer...)
- Certificat de radiation de l'école précédente (si l'enfant a déjà été scolarisé)
- En cas de séparation ou divorce, une copie du jugement de divorce

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Lundi et vendredi : de 8h30 à 12h
- Mardi et jeudi : de 14h à 18h30

2. Admission à l'école entre le 29 avril et le 24 mai 2024 :

- Sous la forme d'un rendez-vous individuel avec la directrice ou le directeur par intérim. Un doodle vous sera envoyé par mail pour convenir de la date.
- Se munir du certificat d'inscription de la mairie, de la fiche de renseignement complétée et du carnet de santé (vaccins à jour).

Mail : ce.0010392w@ac-lyon.fr - Téléphone : 04 50 59 40 28

